

LE HAILLAN TENNIS CLUB - INSCRIPTION ADULTE SAISON 2027Nouvel Adhérent : ☐ Oui ☐ NonCertificat médical :☐ « Loisir »☐ « Compétition »☐ Attestation de renouvellementNom : Prénom : Sexe: ☐ M ☐ FDate de naissance : Adresse mail : Adresse : Code postal : Ville : Téléphone(s) : Profession (*) : Regroupement familial : *(*) indication dans le cadre d'une recherche de prestation et/ou de partenariat*Formules :**Tarif** ☐ réduit ☐ plein**Adhésion annuelle**

- ☐ sans cours & avec licence
- ☐ sans cours & sans licence
- ☐ cours Forme (1h)
- ☐ cours Performance (1h30)
- ☐ entraînements équipes

Autres (spécifiez) : **Adhésion spéciale**

- ☐ parent / enfant
- ☐ membre d'honneur
- ☐ été

Règlement :Montant cotisation : €Réduction Famille applicable : OUI NON €Dons (66 % déductible des impôts) OUI NON €Total : €Par ☐ Espèces ☐ Chèque(s) ☐ Chèques vacances ☐ CEMontant : €Date de paiement : Détails : Date et signature

INFORMATIONS LICENCE

La licence FFT permet :

- de jouer dans un club au label fédéral (qualité de l'enseignement, des équipements, de l'information, de la vie associative)
- de participer à des compétitions homologuées, individuelles et par équipes
- *d'être assuré et donc protégé en France et à l'étranger (contrat d'assurance CONTRAT GENERALI N° AL 188 177 (GARANTIES DE BASE ET RC) ET N° AL 203 964 (OPTION 1 ET 1+)). Les garanties de base étant limitées, 2 options de garantie complémentaires sont proposées. Elles permettent d'obtenir des montants de garantie plus importants en matière de couverture des accidents corporels. Vous trouverez le détail de ces options sur une affiche prévue à cet effet à l'intérieur du club-house ou en vous connectant sur le site de la fédération française de tennis.*

La licence 2027 : valide du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

INFORMATIONS DONS

Effectuer un don au club, c'est nous aider à la réalisation de nos différents projets de développement (augmentation de l'amplitude d'ouverture du club-house, développement du 3ème poste d'enseignant, maintien et développement des animations au club, développement des infrastructures, etc.)

Si vous effectuez un don de 25€ ou plus, vous déduisez de vos impôts 66 % de vos impôts de cette somme (le justificatif est fourni par le trésorier du club).

Exemple : Pour un don de 25€, vous pourrez déduire 16,5€ de vos impôts.

Pour un don de 50€, vous pourrez déduire 33€ de vos impôts.